

Bulletin Épidémiologique Régional. Publication : 10 avril 2025

Surveillance épidémiologique de la fièvre typhoïde à Mayotte

BILAN DE 2016 A 2025

Points-clés

- Un taux d'incidence de la typhoïde à Mayotte en moyenne de 17 cas pour 100 000 habitants entre 2016 et 2024 soit près de 70 fois le taux d'incidence de l'hexagone (0,25 cas pour 100 000 habitants)
- Des cas déclarés toute l'année mais une recrudescence sur la fin de la saison des pluies de fin février à juin
- Un taux d'hospitalisation de 81% tous âges confondus et de 90% des enfants de 0 à 5 ans
- Les communes de Koungou et de Mamoudzou sont les plus impactées et rapportent le plus grand nombre de cas de typhoïde
- Au 2 avril 2025, 70 cas de typhoïde avait été déclarés, à un niveau bien supérieur à ceux rapportés les cinq années précédentes sur la même période
- En 2025, 49 % des cas pour lesquels une investigation a pu être réalisée déclaraient consommer de l'eau de rivière ou provenant d'un puit

Contexte et méthodes

La typhoïde est une maladie à déclaration obligatoire. Le réservoir est strictement humain et la transmission féco-orale est causée par la bactérie *Salmonella enterica* sérotype Typhi. La typhoïde se propage habituellement par l'intermédiaire de l'eau ou d'aliments contaminés. Dans un contexte d'accès à l'eau potable et d'assainissement insuffisant, la fièvre typhoïde reste une maladie endémique à Mayotte (cf. page 6 : Pour en savoir plus sur la typhoïde).

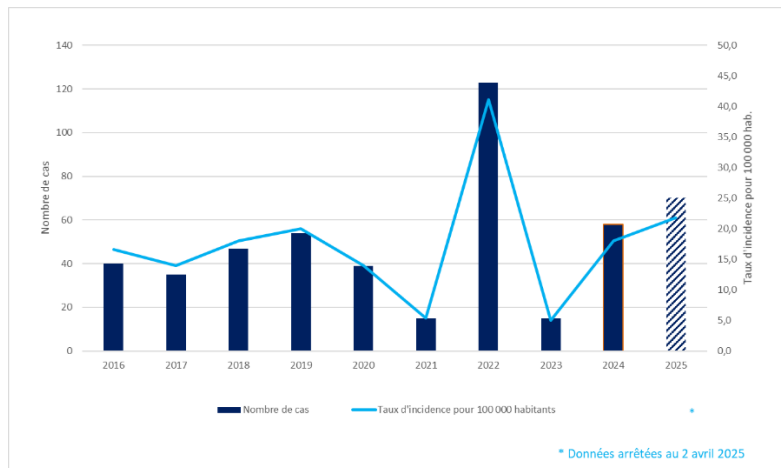
Tous les cas de fièvre typhoïde confirmés par hémoculture et/ou coproculture sont signalés au département de la sécurité et des urgences sanitaires (DÉSUS) de l'ARS Mayotte par les laboratoires de l'île (laboratoire du Centre Hospitalier de Mayotte (CHM) et un laboratoire privé). Une investigation est réalisée autour de chaque cas. Les informations sur les cas sont collectées, au moyen d'un questionnaire spécifique, sur les données cliniques et les facteurs de risque de contamination. Des prélèvements et analyses sont aussi réalisés lorsqu'un point d'eau est identifié comme source possible de contamination.

Ce bulletin décrit les cas de typhoïde depuis le début de la surveillance de cette pathologie par Santé publique France Mayotte en 2016 jusqu'en 2024, puis présente la situation sur les trois premiers mois de l'année 2025 (données arrêtées au 02/04/2025).

Historique de la typhoïde à Mayotte 2016-2024

La fièvre typhoïde est une maladie présente à Mayotte depuis de nombreuses années. Entre 2016 et 2024, 425 cas de typhoïde ont été déclarés à Mayotte, soit un taux moyen de déclaration de 17 cas pour 100 000 habitants (Figure 1). Ce taux est près de 70 fois supérieur à celui de la France hexagonale¹² où l'incidence de la fièvre typhoïde est de l'ordre de 0,25 cas pour 100 000 habitants.

Figure 1- Distribution annuelle du nombre de cas de typhoïde et taux d'incidence* à Mayotte, du 1^{er} janvier 2016- au 2 avril 2025

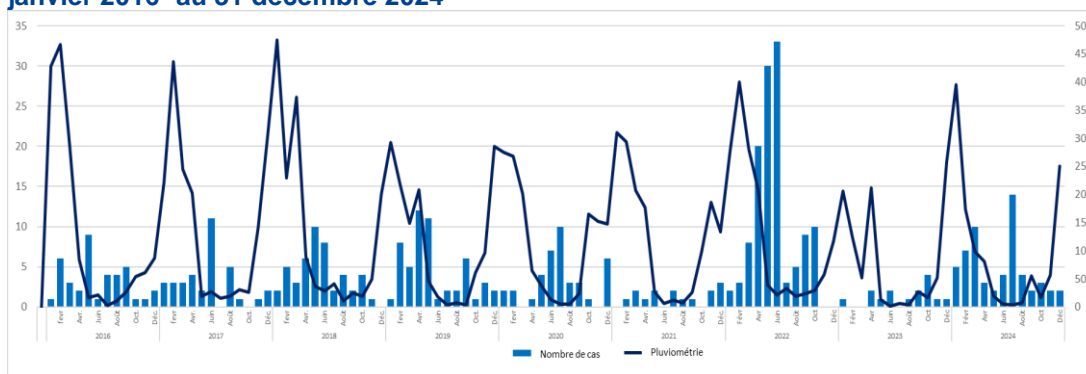


*Les taux d'incidence sont calculés sur les données Insee de population de 2017

Une moyenne de 47 cas annuels de typhoïde a été rapportée entre 2016 et 2024. Les cas se distribuent tout au long de l'année avec une augmentation généralement observée sur la fin de la saison des pluies et les semaines qui suivent, de fin février jusqu'au mois de juin (figures 2 et 3).

En 2022, une forte hausse du nombre de cas était observée (n=123) dans un contexte de fortes précipitations mais pas inhabituel à Mayotte. A l'inverse, seuls 15 cas de typhoïde étaient recensés en 2021 dans un contexte de pandémie de Covid-19 et en 2023 dans un contexte de sécheresse et de crise de l'eau.

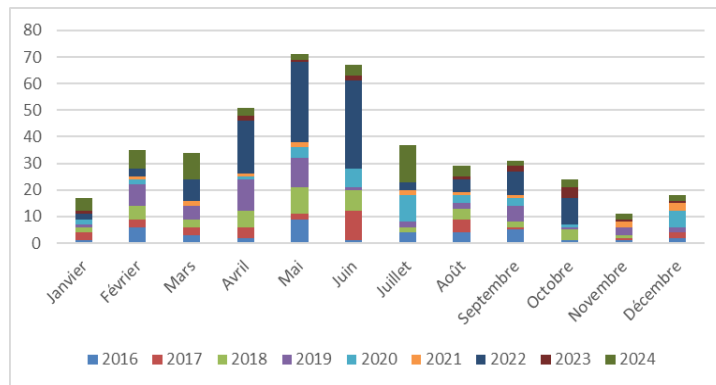
Figure 2- Distribution mensuelle du nombre de cas de typhoïde et précipitations à Mayotte, du 1^{er} janvier 2016- au 31 décembre 2024



¹ Données Insee 2017 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4199328?sommaire=4199393>

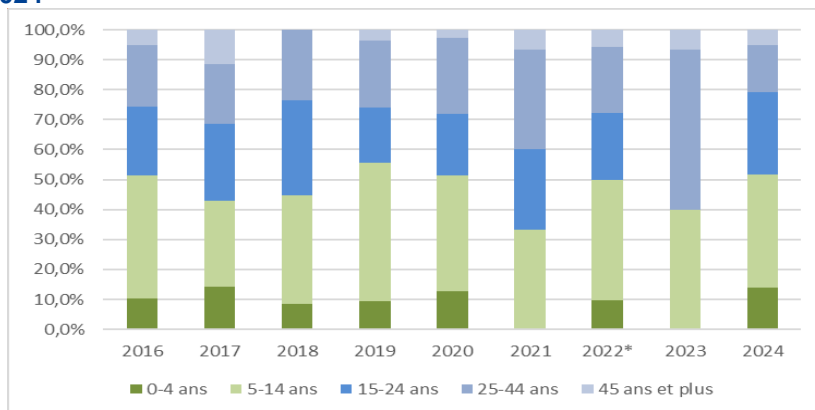
²<https://professionnels.vaccination-info-service.fr/Maladies-et-leurs-vaccins/Fievre-typhoide#:~:text=L'incidence%20annuelle%20de%20la,ans%20est%20la%20plus%20touch%C3%A9e.>

Figure 3- Distribution mensuelle du nombre de cas de typhoïde à Mayotte, du 1^{er} janvier 2016- au 31 décembre 2024



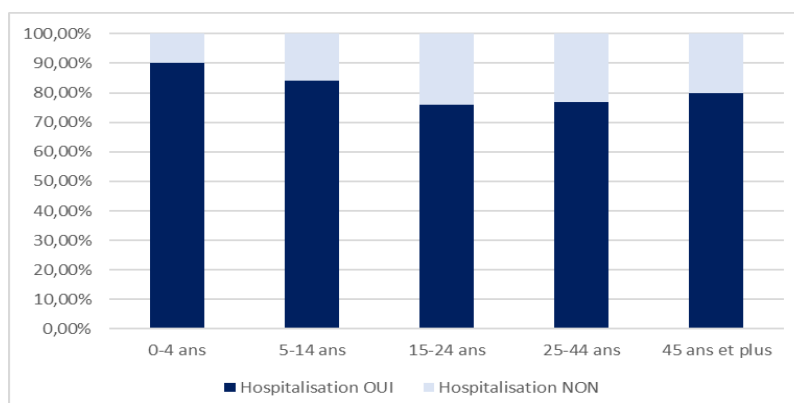
Les enfants de 0 à 14 ans représentaient en moyenne 40% des cas de typhoïde et 72,2% étaient âgés de moins de 25 ans, dans un contexte où 60% de la population de Mayotte est âgée de moins de 25 ans (Source : INSEE 2019) (figure 4).

Figure 4- Distribution annuelle des cas de typhoïde par classes d'âges à Mayotte, du 1^{er} janvier 2016- au 31 décembre 2024



Sur l'ensemble de la période (du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2024), l'information concernant une éventuelle hospitalisation a été recueillie pour 344 cas (81%) sur les 425 cas de typhoïde déclarés. Parmi ces cas, près de 81% ont été hospitalisés, dont 90% des enfants âgés de 0 à 5 ans (figure 5).

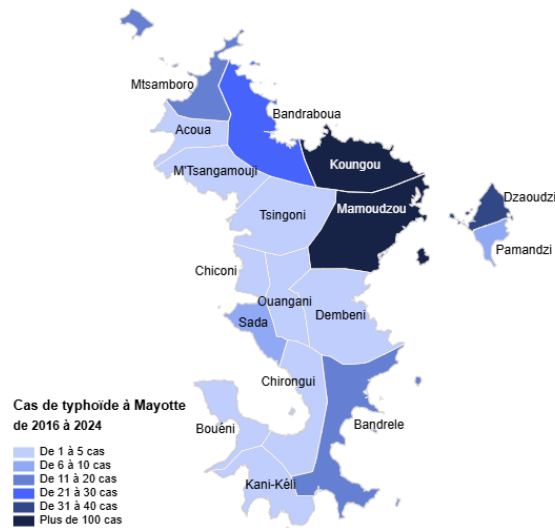
Figure 5- Hospitalisation des cas de typhoïde par classes d'âges à Mayotte, du 1^{er} janvier 2016- au 31 décembre 2024*



*Information disponible pour 344 cas déclarés sur 425 (données manquantes =81)

De 2016 à 2024, toutes les communes de Mayotte ont rapporté des cas de typhoïde, le plus souvent de façon sporadique, avec moins de 5 cas sur les 9 années d'étude. Cependant les communes de Mamoudzou et Koungou sont les plus impactées et rapportent le plus grand nombre de cas totaux, avec plus de 100 cas de 2016 à 2024 (figure 6).

Figure 6- Distribution géographique par commune de Mayotte des cas notifiés de 2016 à 2024



Situation épidémiologique en 2025

Au 2 avril 2025, 70 cas de typhoïde avait été déclarés, à des niveaux bien supérieurs à ceux rapportés les cinq années précédentes sur la même période, y compris en 2022 où l'épidémie avait été la plus forte (figure 7).

Plus de 41% des cas étaient âgés de moins de 15 ans (de 11 mois à 52 ans) et le sexe ratio H/F était de 1,3 (figure 8).

La très grande majorité des cas notifiés (94%, n=66) vivaient sur la commune de Mamoudzou (figure 9). L'information concernant la vaccination du cas contre la typhoïde a été recueillie pour 37 cas, parmi lesquels plus de 94% n'étaient pas vaccinés (n=29).

Figure 7 – Distribution des cas de typhoïde en 2025 par semaine de prélèvement confirmés biologiquement en 2025 comparée aux cinq années précédentes, données arrêtées au 28 mars 2025

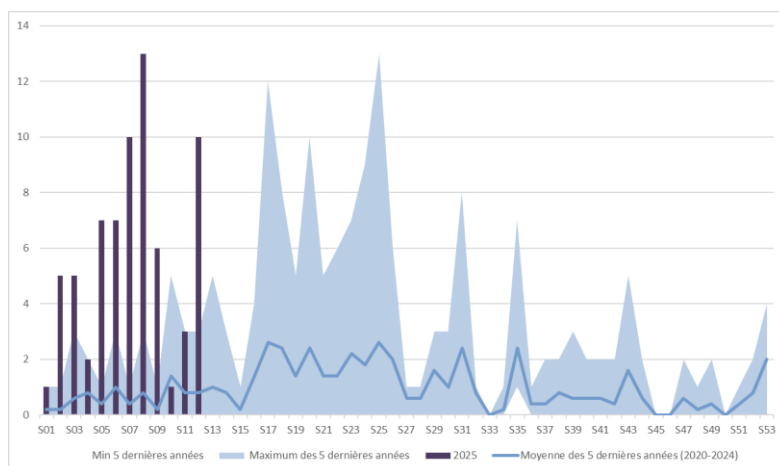
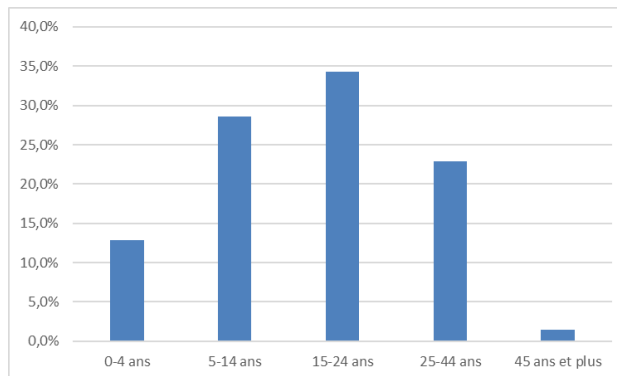
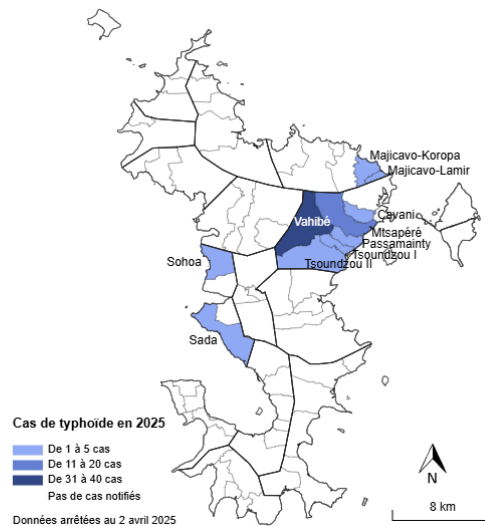


Figure 8 – Répartition des cas notifiés par classe d'âges en 2025, données arrêtées au 2 avril 2025**Figure 9- Répartition géographique par commune des cas de typhoïde à Mayotte en 2025**

Parmi les 70 cas notifiés, 37 investigations ont pu être réalisées. Concernant les recours à l'eau pour les besoins de la vie quotidienne, 49% des répondants ont déclaré boire de l'eau de rivière ou provenant d'un puits, 43% utilisaient ce type d'eau pour la cuisine et près de 74% pour leur hygiène. La consommation d'eau en bouteille n'était mentionnée qu'une seule fois (tableau 1).

Tableau 1 – Modalités et recours à une source d'eau rapportés lors des investigations autour des cas de typhoïde en 2025 (données arrêtées au 2 avril 2024)

	Boisson (n=37)	Cuisine (n=37)	Hygiène (n=38)
BFM	27,0% (n=10)	35,1% (n=13) ^o	10,5% (n=4)
Bouteille	2,7% (n=1)	-	-
Eau du réseau	21,6% (n=8)	21,6% (n=8)	15,8% (n=6)
Puits	5,4% (n=2)	2,7% (n=1)	-
Rivière	43,2% (n=16)	40,5% (n=15)	73,7% (n=28)

Discussion - Conclusion

Bien que la fièvre typhoïde circule tous les ans à Mayotte à un niveau bien supérieur au niveau hexagonal, le début de l'année 2025 a été marqué par une recrudescence des cas, probablement liée au contexte post cyclonique. Compte-tenu de la campagne de vaccination déployée largement par l'ARS dans une démarche d'aller-vers, il sera intéressant de suivre l'évolution des cas sur la fin de la période humide.

En effet, en décembre 2024, le cyclone Chido a frappé Mayotte, causant des dégâts majeurs aux infrastructures essentielles, notamment aux réseaux d'eau potable et aux structures de soins. Cette situation a exacerbé les risques sanitaires, en particulier pour les maladies hydriques comme la fièvre typhoïde. Dans une analyse des risques post-cyclone réalisée par Santé publique France, la fièvre typhoïde a été identifiée comme l'une des pathologies présentant un risque accru après le passage du cyclone (référence euro surveillance).

En réponse, l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Mayotte a déployé une campagne de vaccination intensive, adoptant une approche proactive d'« aller-vers » pour atteindre les populations les plus vulnérables. Il sera crucial de suivre l'évolution des cas à la fin de la période humide pour évaluer l'efficacité de ces mesures préventives

En savoir plus sur la typhoïde

- Pour en savoir plus sur la typhoïde et l'action de santé publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-a-prevention-vaccinale/fievres-typhoide-et-paratyphoide/>
- Pour en savoir plus sur la situation sanitaire à Mayotte et l'action de l'Agence régionale de santé (ARS): <https://www.mayotte.ars.sante.fr/les-maladies-hydriques-mayotte-prevenir-pour-se-proteger>
- Sur la vaccination contre la typhoïde : <https://vaccination-info-service.fr/Les-maladies-et-leurs-vaccins/Fievre-typhoide>
- Sur la conduite à tenir devant une suspicion de cas de typhoïde, sur le site de l'ARS Mayotte : <https://www.mayotte.ars.sante.fr/le-point-sur-la-fievre-typhoide>
 - Contactez le plus rapidement possible le département de la sécurité et des urgences sanitaires de l'ARS au 02 69 61 83 20 ou par courriel : ars976-alerte@ars.sante.fr
 - Mesures d'hygiène à mettre en place :
 - Rappel des règles d'hygiène : lavage des mains, nettoyage et désinfection des toilettes à l'eau javellisée ;
 - Rappel des d'hygiène alimentaire recommandées en zone d'endémie en évitant la consommation d'eau non potable et d'aliments crus ou mal lavés ;
 - Information du médecin du travail si personnel travaillant dans la restauration ou en collectivité

Remerciements

Nous remercions l'ensemble des partenaires qui collectent et nous permettent d'exploiter les données pour réaliser ces surveillances : les biologistes du laboratoire du CHM et le pôle d'appui à distance de Santé publique France et la cellule de Santé publique France à la Réunion.

Équipe de rédaction

Valérie Henry, Eline Hassan, Stéphanie Rivière, Annabelle Lapostolle, Karima Madi, Marion Soler, Hassani Youssouf

Pour nous citer : Bulletin de surveillance régionale. Édition Mayotte 10 avril 2025. Saint-Maurice : Santé publique France, 6 p., 2024.
Directrice de publication : Caroline Semaille

Dépôt légal : 10 avril 2025

Contact : mayotte@santepubliquefrance.fr